



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 111659

## Texte de la question

M. Frédéric Reiss appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'ordre infirmier créé par la loi du 21 décembre 2006. Visiblement, la mise en place de cette structure ne reçoit pas l'adhésion d'une partie des professionnels concernés. La création de cet ordre rencontre de grandes oppositions. La loi HPST ne fait qu'entériner cet ordre dont de nombreuses infirmières ne veulent pas et ce quelque soit le montant de la cotisation obligatoire. Ainsi il aimerait savoir si un consensus pouvait être trouvé entre ces différentes personnes et connaître ainsi ses orientations en la matière.

## Texte de la réponse

L'Ordre national des infirmiers (ONI) connaît aujourd'hui des difficultés sérieuses, notamment d'un point de vue financier. Le Conseil national élabore actuellement un nouveau modèle économique destiné à adapter le niveau de ses charges au niveau de ses recettes, lesquelles sont exclusivement constituées par les cotisations. L'Ordre, qui est une institution indépendante, indique que cette restructuration lui permettra de prolonger son activité sans avoir à solliciter des cotisations supplémentaires par rapport à son niveau d'encaissement actuel. Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé souhaite que le Conseil national aboutisse dans sa démarche afin que les infirmiers et leurs employeurs puissent rapidement recouvrer une sérénité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Reiss](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111659

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 2011, page 6488

**Réponse publiée le :** 3 janvier 2012, page 122